



Communiqué de presse

Aid al Adha 1441 : un ensemble de mesures pour que la fête du sacrifice se déroule dans les meilleures conditions :

- L'identification de plus de 8,2 millions de têtes ovines et caprines
- Plus de 1.000 boucles retirées et l'envoi de 25 PV d'infraction au Parquet.
- 400 vétérinaires et techniciens vétérinaires assureront la permanence

L'opération d'identification des ovins et caprins, destinés pour Aid Al Adha 1441, lancée le 22 avril 2020 avec l'appui du ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, s'est achevée le 15 juillet 2020 avec l'identification de plus de 8,2 millions de têtes ovines et caprines.

En plus de cette opération d'identification, un dispositif de contrôle renforcé a été mis en place ciblant l'alimentation animale, l'eau d'abreuvement ainsi que les médicaments vétérinaires.

C'est ainsi que 108 tonnes de fientes de volaille ont été interceptées et détruites par les commissions mixtes de contrôle au niveau de certains axes routiers et de quelques unités d'élevage.

Les engraisseurs concernés par ces infractions ont été interdits de

commercialiser les animaux dont les boucles d'identification ont été retirées et dont le nombre a atteint 1000 ovins. Aussi, plus de 25 procès-verbaux ont été adressés au Parquet.

De même, les services de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires ont réalisé plus de 1.500 sorties de contrôle, dont 388 en commissions mixtes. 530 échantillons d'aliments pour animaux et 842 échantillons de viande qui ont été prélevés et analysés .

Par ailleurs, l'ONSSA a pris les dispositions nécessaires pour être à l'écoute des citoyens durant les jours de l'Aid à travers la mise en place d'une équipe de plus de 400 vétérinaires et techniciens vétérinaires qui assureront la permanence, et dont La liste est disponible sur le site web de l'ONSSA : www.onssa.gov.ma.

De même le numéro 080.100.36.37 est également disponible de 8h à 20h pour recevoir les appels des citoyens ainsi que la page officielle de l'ONSSA sur le réseau social Facebook.

Dans ce contexte de la pandémie Covid-19, l'Office recommande aux citoyens de respecter strictement les mesures préventives émises par les autorités compétentes, notamment de faire appel aux services d'un boucher, qu'il soit professionnel ou saisonnier, disposant d'une autorisation délivrée par les autorités locales, attestant qu'il a fait un test de dépistage COVID-19 avec un résultat négatif. Aussi, il importe de vérifier son identité en demandant de voir sa carte d'identité nationale (CIN) et de veiller au respect des gestes barrières contre le covid19, notamment le port du masque et

la désinfection des mains et du matériel. Il est également important de s'assurer que Le sacrificateur ne gonfle pas l'animal en soufflant par la bouche.

Aussi, l'ONSSA conseille de garder la carcasse dans un endroit propre et frais pendant 6 heures au maximum après l'abattage. Ensuite la viande doit être découpée en petits morceaux et stockée tout en évitant de l'entasser dans le congélateur ou le réfrigérateur. L'office informe l'opinion publique que la situation sanitaire du cheptel national est satisfaisante. Le suivi et la surveillance sanitaires sont assurés sur l'ensemble du territoire national par les services vétérinaires de l'ONSSA en étroite collaboration avec les vétérinaires privés.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Sous réserve des attributions dévolues par la législation et la réglementation en vigueur aux départements ministériels ou autres organismes, l'office exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.



communication@onssa.gov.ma



+212673997838 / +212537676554



@Onssamaroc



@Onssacom